Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Département de la formation et jeunesse : clarifications

Un conflit entre certains directeurs d'établissements scolaires et le chef du Service de l'enseignement enfantin, primaire et secondaire (SENEPS), diverses attaques contre la réforme de la scolarité obligatoire, ainsi que l'étude d'une nouvelle répartition des directions scolaires prévue par l'Accord de la Table ronde, motivent une série de décisions du Conseil d'Etat touchant l'école vaudoise.

Le Conseil d'Etat souligne que le conflit entre le chef du SENEPS, M. Jean-François Durussel, et les directeurs, était principalement dû à des problèmes de communication. Les qualités professionnelles, d'investissement dans le travail et la loyauté de M. Durussel ne sont pas en cause. Après consultation de l'ensemble des parties et négociations avec le chef du SENEPS, un accord est intervenu : M. Durussel quittera ses fonctions de chef de service le 29 février 2000. Il est nommé, dès le 1er août 2000, à la direction du Gymnase de la Cité, M. Antoine Rochat, directeur actuel, ayant fait valoir ses droits à la retraite. Dans l'intervalle, M. Durussel sera chargé de diverses missions. Dès le 1er mars 2000, la direction du SENEPS sera assurée ad intérim par M. Bernard Studer (1942), actuel directeur de l'établissement scolaire d'Aubonne. Madame Jacqueline Pellet (1952), actuelle adjointe au SENEPS, prendra la fonction de cheffe de service adjointe ad intérim. Cet intérim se terminera au plus tard le 31 décembre 2000.

Pendant cette période et comme prévu initialement, l'organisation du SENEPS sera analysée avec un appui externe. Dans une démarche participative, le bilan de 3 ans de fonctionnement sera fait, les rôles respectifs du SENEPS et des directions seront examinés, ainsi que le fonctionnement des établissements scolaires. Des solutions humaines et organisationnelles pour améliorer la communication, le fonctionnement et la structure de l'ensemble de ces entités seront proposées.

Un bilan intermédiaire de la réforme scolaire voulue par le peuple, permettra d'améliorer les modalités de son introduction.

Enfin, la mise en ?uvre de la mesure 1.013 de l'Accord de la Table ronde du 3 juin 1999, visant au regroupement de directions d'établissements scolaires, se fera sous la présidence de M. René Perdrix, préfet de Grandson.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 février 2000

Francine Jeanprêtre, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, 021 / 316 30 01
Joël Christin, délégué à la communication du D FJ, 021 / 316 30 06